



ASSURANCE AUTOMOBILE ENTREPRISE

Votre Problématique :

Vous êtes une personne physique ou morale qui souhaite assurer son ou ses véhicule(s) professionnel(s).


L'assurance automobile, obligatoire en France depuis 1958, doit permettre de couvrir votre responsabilité à l'égard des tiers.

Elle doit vous apporter un soutien, des garanties suffisantes & nécessaires à la suite d'accidents de la circulation ou autres risques, qui vous positionnerait dans une situation déficitaire & délicate.




SOLUTION ASSURFROID :


Nous proposons des contrats qui:


 **Répondent à l'obligation d'assurance et permettent de couvrir votre véhicule pour tous types de déplacements :**

—> **Privé / Professionnel**

—> **Ou, Privé / Professionnel y compris les tournées**

 **Permettent de garantir votre véhicule contre les risques de la circulation, le vol, l'incendie... ainsi que les dommages corporels du conducteur.**

 **Vous avez la possibilité de choisir différentes garanties dites de « confort » telles que la couverture des aménagements, la garantie marchandises transportées, l'assistance à 0 km, la perte financière...**

 **Vous avez le choix de désigner un conducteur principal et des conducteurs secondaires ou d'opter pour une formule « tous conducteurs ». Cette seconde formule permet la conduite du véhicule par toutes personnes autorisées par le dirigeant de la société.**